



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/CST(S-1)/2
25 août 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE
Première réunion intersessions
Istanbul, 3-6 novembre 2008

Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Fonctionnement du Comité de la science et de la technologie:
travaux réalisés par le Bureau du Comité de la science et de
la technologie pendant la période intersessions de 2008

**RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU BUREAU DU COMITÉ
DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**

Note du secrétariat

1. Dans la décision 12/COP.8, adoptée par la Conférence des Parties à sa huitième session, le secrétariat a été prié de faciliter la convocation d'au moins une réunion intersessions par an du Bureau du Comité de la science et de la technologie pour l'examen des décisions prises par la Conférence des Parties et autres questions relatives aux travaux du Comité de la science et de la technologie, en particulier la planification et l'organisation de la session suivante du Comité. L'annexe au présent document contient les rapports de deux réunions du Bureau du Comité. La première réunion s'est tenue le 19 février 2008, et la deuxième le 25 juin 2008, au siège du secrétariat de la Convention, à Bonn (Allemagne).
2. À la première réunion, le Secrétaire exécutif de la Convention a présenté le Plan et le cadre stratégiques sur dix ans visant à donner un nouvel essor à la mise en œuvre de la Convention (la Stratégie). Le Bureau a notamment examiné l'élaboration d'un mécanisme visant à faire de la dégradation des terres une question d'importance mondiale au sein de la communauté scientifique internationale, ainsi que les préparatifs de la première session extraordinaire du Comité – Conférence scientifique internationale du Comité – qui aura lieu durant la neuvième session de la Conférence des Parties, et la participation du Comité à la seizième session de la Commission du développement durable de l'ONU.

3. La deuxième réunion devait permettre aux membres du Bureau d'examiner les projets de document pour la première session extraordinaire du Comité et, notamment, les progrès réalisés dans la préparation de la neuvième session du Comité, conformément à la décision 13/COP.8. Le Bureau a sélectionné un groupe chargé d'apporter un appui à la préparation de la prochaine session ordinaire du Comité, qui sera organisée essentiellement sous la forme d'une conférence scientifique et technique. Il a également examiné le projet de plan de travail de quatre ans pour la période 2008-2011 et le projet chiffré de programme de travail de deux ans pour la période 2008-2009, ainsi qu'un document de travail pour la neuvième session de la Conférence des Parties, concernant les éléments utiles pour fournir des conseils sur la meilleure façon de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie. Les recommandations et les conclusions pertinentes figurent dans le présent document, également disponible sur le site Web de la Convention – <http://www.unccd.int>.
4. Le Comité voudra sans doute prendre note des rapports contenus dans le présent document et donner des orientations en ce qui concerne les conclusions et les recommandations du Bureau.

Annexe

[Original : anglais, français et espagnol]
[Anglais, français et espagnol seulement]

I. Rapport de la première réunion de 2008 du Bureau du Comité de la science et de la technologie (19 février 2008)

A. Introduction

1. Conformément à la décision 12/COP.8 prise par la Conférence des Parties à sa huitième session, il a été demandé au secrétariat de faciliter l'organisation d'au moins une réunion intersessions du Bureau du Comité de la science et de la technologie (CST) par an afin qu'ils examinent les décisions prises par la Conférence des Parties ainsi que d'autres questions associées concernant le travail du Comité et en particulier la planification et l'organisation de sa prochaine session.

B. Ouverture de la réunion

2. Le Bureau du CST s'est réuni sous la présidence de M. William Dar (Philippines), qui en a accueilli les membres ainsi que le président du Comité chargé de la mise en œuvre de la Convention (CRIC), M. Israel Torres (Panamá), présent en tant qu'observateur (voir la liste des participants à l'appendice 2 du présent document). Il a été demandé au Secrétaire exécutif de la Convention, M. Luc Gnacadja, de prendre la parole et de faire des observations préliminaires.

3. Le Secrétaire exécutif, ayant accueilli le président du Bureau ainsi que les membres et le président du CRIC, a déclaré avoir confiance dans le processus de la Convention, en particulier à la suite de l'approbation, lors de la huitième session de la Conférence des Parties, réunie à Madrid, du plan-cadre stratégique décennal (la Stratégie) visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention. Le Secrétaire exécutif a évoqué l'impulsion que le sommet «Planète Terre», organisé à Rio en 1992, a donné aux questions écologiques de la biodiversité et du changement climatique. Il estime que la dégradation des sols constituera ce qu'il appelle la prochaine «grande vague» sur la scène internationale. Il a souligné le rôle de la science et de la technologie dans ce processus — d'où la nécessité de se préparer au nouvel élan que va prendre la Convention — ainsi qu'à son importance pour une mise en œuvre fructueuse de la Stratégie.

4. Le président du CST estime que la perspective présentée à Madrid d'une nouvelle façon de faire progresser la Convention par des voies scientifiques constitue un enjeu et une occasion. Il pense qu'il est indispensable d'exploiter les compétences existant dans le milieu scientifique à l'appui de l'œuvre du Comité, que la désignation d'un nouveau Secrétaire exécutif et la publication d'une nouvelle stratégie décennale offrent de grandes possibilités pour la Convention et que l'avenir s'annonce bien. Il exhorte les membres du Bureau à recenser des activités pouvant être entreprises lors du lancement du processus politique d'approbation du programme de travail du Comité.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation du travail

5. Le président, ayant soumis l'ordre du jour provisoire à l'examen du Bureau, a proposé à celui-ci de passer à l'étude d'un mécanisme d'atténuation de la dégradation des sols, question d'importance planétaire pour la communauté scientifique internationale, entre la séance de fin d'après-midi et celle du matin. L'ordre du jour provisoire a été adopté avec des modifications.

D. Aperçu des décisions de la huitième session de la Conférence des Parties ayant trait au programme de travail du CST

6. Le secrétaire du CST a présenté un aperçu des décisions de la huitième session de la Conférence des Parties ayant trait au programme de travail du Comité. Un document de base contenant un récapitulatif des décisions pertinentes a été distribué aux membres du Bureau.

7. Ensuite, le président du CST a souligné les principaux points de la décision 3/COP.8, selon laquelle le Comité doit présenter des éléments pour orienter les débats du CRIC afin d'indiquer, lors de la neuvième session de la Conférence des Parties, la meilleure façon de mesurer les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs 1, 2 et 3 de la Stratégie. Il a indiqué que le Bureau devra définir le type de soutien que le CST doit apporter au CRIC.

8. Le président du CRIC a affirmé la nécessité d'élaborer des directives et une technique de compilation de données à présenter à la session du CRIC. À ce propos, il a demandé l'aide du CST. Il a noté que chaque indicateur présenté dans la Stratégie impliquait la mise au point d'une technique de sélection et de compilation des données voulues. Il a souligné la nécessité de consultations régionales en vue de saisir les particularités des régions et de permettre aux pays de contribuer efficacement à la mise en œuvre de la Stratégie.

9. Le Bureau, ayant eu un échange de vues sur les questions soulevées par les décisions de la Conférence des Parties à sa huitième session, est convenu de ce qui suit.

a) Il convient de rédiger un document de base synthétisant les principaux indicateurs envisageables et les meilleurs moyens ou techniques de mesure des progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs 1, 2 et 3 de la Stratégie.

b) Le secrétariat va établir un cadre de référence pour la préparation du document et en coordonner la rédaction. Il lui a été conseillé de réunir les fonds nécessaires à la rétribution d'un consultant chargé de cette tâche.

c) Il convient de consulter les pays au niveau régional afin d'obtenir d'eux des renseignements et des suggestions. Il a été demandé aux membres du Bureau de lancer des consultations dans leurs régions afin d'intégrer ces renseignements dans les directives établies par le secrétariat. Les projets issus de ces consultations régionales seront adressés au secrétariat afin qu'il les regroupe.

d) La version préliminaire du document sera distribuée aux membres du Bureau du CST avant d'être soumise à l'examen du Comité à sa première session spéciale, qui aura lieu à Istanbul, en Turquie.

E Introduction au plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)

10. Le Secrétaire exécutif a fait un exposé intitulé «L'avenir de la Convention: introduction au plan-cadre stratégique décennal», dans lequel il a présenté les principaux résultats obtenus depuis l'approbation de la Stratégie par la Conférence des Parties à sa huitième session, en septembre 2007, le plan de travail quadriennal et le programme de travail biennal du secrétariat ainsi que la nouvelle structure administrative correspondante. Il a affirmé la nécessité de renforcer la capacité du secrétariat pour qu'il puisse répondre aux attentes des Parties et jouer le rôle qui est le sien en vue de la mise en œuvre de la Stratégie.

11. Le Secrétaire exécutif a déclaré qu'avec 193 Parties, la Convention est le traité le plus important de l'ONU, susceptible de prendre encore de l'ampleur sur le plan mondial à propos de la dégradation des sols. Il a repris la déclaration de M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, dans son message à la Conférence internationale de Beijing sur la lutte contre la désertification: *«La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification est l'outil le plus puissant de notre arsenal international pour combattre la dégradation des sols. La Convention offre une tribune pour que le monde s'adapte à la désertification, en atténue les effets et résiste à celle-ci.»* Le Secrétaire exécutif, évoquant la dégradation des sols de par le monde, a affirmé la nécessité de s'attaquer au problème dans son ensemble en le liant aux résultats escomptés définis dans la Stratégie, basés sur les avantages mondiaux ainsi que sur les populations et les écosystèmes touchés.

12. En ce qui concerne la nouvelle structure du secrétariat présentée par le Secrétaire exécutif, le Bureau, affirmant que la gestion des connaissances est une stratégie intersectorielle relevant des services de base de la Convention, a félicité le Secrétaire exécutif d'en avoir tenu compte. Lors de ses débats, il a estimé que la science, la technologie et le CST ne jouissaient pas d'une grande notoriété et que celle-ci devrait être accrue. Il a noté qu'étant donné la nécessité de valoriser l'image du CST lors de la mise en œuvre de la Stratégie par divers moyens tels que les dialogues régionaux envisagés à propos de la science et de la politique, l'engagement d'établissements et de réseaux scientifiques et le recrutement dans les pays de correspondants pour la science et la technologie, les Parties s'attendaient à une reconnaissance et à un soutien plus importants de la part du secrétariat. Le Secrétaire exécutif a confié au Bureau ses motifs d'associer la gestion des connaissances à la science et à la technologie. Le Bureau a exhorté le Secrétaire exécutif à mettre au premier plan les questions relatives au CST.

F. Étude d'un mécanisme d'atténuation de la dégradation des sols, question d'importance planétaire pour la communauté scientifique internationale

13. Le Secrétaire exécutif a présenté ce point en soulignant que pour que la vision et la mission de la Convention se réalisent, il fallait mettre la question de la dégradation des sols bien plus en valeur au sein de la communauté internationale qu'elle ne l'est aujourd'hui. On a beaucoup parlé de la biodiversité et du changement climatique sur la scène mondiale et des résultats positifs obtenus à ce propos. Il faut créer une coalition planétaire d'experts scientifiques de haut niveau pour approfondir la question de la dégradation des sols, qui est à la base de la productivité de la terre et de la sécurité alimentaire. Le Secrétaire exécutif estime que le processus politique devant permettre d'atteindre cet objectif doit commencer par la structure de

base du CST puis intégrer les autres intervenants essentiels. Il a indiqué au Bureau qu'il avait ébauché une alliance sur les questions relatives au sol avec le Groupe de la gestion de l'environnement relevant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), à laquelle s'intéressent l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) et qu'il va prochainement inviter le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à s'y rallier. Il a déclaré avoir l'intention de lancer un dialogue sur la politique scientifique relative à la Stratégie et vouloir tenir le Bureau au courant de l'évolution de celui-ci.

14. Le Bureau a fait des observations d'ordre général et procédé à un échange de vues sur le rôle du CST dans l'atténuation de la dégradation des sols. Il a indiqué que diverses dispositions et des réseaux d'établissements scientifiques pourraient être intégrés dans ce processus. Le Bureau devrait être considéré comme un élément important du dialogue scientifique et politique, susceptible d'offrir une tribune de qualité pour les débats sur cette question importante. À sa neuvième session, la Conférence des Parties devrait établir des directives et un plan d'action en vue de la mise en place de la coalition évoquée. Le processus pourrait conduire à la création d'un groupe intergouvernemental d'experts de la dégradation et de la protection des sols. Le Bureau a remercié le Secrétaire exécutif et affirmé que cette initiative annonce une nouvelle ère pour la Convention.

G. Préparatifs en vue de la première session spéciale du CST

15. Le Bureau a examiné le projet d'ordre du jour et de programme de travail de la première session spéciale du CST, qui doit avoir lieu à Istanbul plus tard dans l'année parallèlement à la septième session du CRIC. Deux jours sont prévus pour la réunion du CST. Selon le Bureau, il faut lui accorder suffisamment de temps pour qu'il puisse apporter une contribution optimale au processus du CRIC. Le président du CRIC s'est déclaré disposé à aider le CST dans son travail. Il a indiqué au Bureau qu'il s'était entretenu avec le Secrétaire exécutif de la possibilité d'organiser des consultations régionales avant la réunion d'Istanbul sous réserve de la disponibilité de fonds. Dans ce cas, la session du CST pourrait durer plus longtemps. Le président du CRIC s'est déclaré préoccupé par le peu de temps prévu pour les consultations régionales, qui, selon lui, devraient servir à préparer la session du CRIC.

16. Le Bureau, ayant envisagé la mobilisation de la communauté scientifique et l'élargissement de la participation au CST, a décidé de dépêcher des correspondants pour la science et la technologie auprès de la réunion du CST d'Istanbul. À ce propos, il a été demandé au secrétariat d'adresser aux Parties qui ne l'ont pas encore fait une note pour leur rappeler de proposer un correspondant pour la science et la technologie. Il leur sera demandé de manifester leur soutien en faisant participer des scientifiques à la session spéciale.

17. Le secrétaire du CST a indiqué qu'un projet chiffré de programme de travail du CST sera soumis à l'approbation des membres du Bureau avant d'être présenté à la septième session du CRIC. Le Bureau a demandé au secrétariat de lui adresser ce document le 30 juin 2008 au plus tard. Il a demandé au président du CST de présenter au CRIC un récapitulatif des débats si le document n'est pas prêt à temps.

H. Conférence scientifique internationale du CST

18. Le Bureau a examiné un projet de document sur la sélection d'une institution ou d'un consortium chargé d'aider le Bureau à préparer la prochaine session ordinaire du CST sous la forme d'une conférence scientifique. Il a décidé:

a) De choisir un consortium plutôt qu'une institution unique et de demander au secrétariat de publier un appel ouvert à manifestation d'intérêt, la date limite pour recevoir des propositions des institutions ou des consortiums intéressés ayant été fixée au 30 avril 2008;

b) De demander au secrétariat de concevoir une technique (matrice) pour l'évaluation des propositions émanant de consortiums par les membres du Bureau, le processus de sélection devant être achevé le 30 mai 2008 au plus tard;

c) De veiller à ce que les conclusions de la conférence du CST soient conformes aux principes directeurs et débouchent sur une synthèse et sur des recommandations à l'intention des décideurs.

I Examen du fonctionnement du CST, fichier d'experts indépendants, mise en réseau d'institutions, projet LADA (évaluation de la dégradation des sols dans les zones arides) et programme de bourses d'études de la Convention

19. Le secrétaire du CST a présenté les décisions de la huitième session de la Conférence des Parties concernant le fonctionnement du CST, le fichier d'experts indépendants, la mise en réseau d'institutions, le projet LADA (évaluation de la dégradation des sols dans les zones arides) et le programme de bourses d'études de la Convention. Après avoir délibéré sur chacun de ces points, le Bureau a décidé:

a) De se réunir deux fois par an, le secrétariat étant chargé de prendre les dispositions voulues en vue de la deuxième réunion de 2008, qui aura lieu avant la première session spéciale du CST;

b) De demander aux membres du Bureau d'aider le président à s'acquitter de ses fonctions concernant la coopération avec d'autres conventions et processus scientifiques pertinents conformément à la décision de la Conférence des Parties à sa huitième session;

c) D'inviter le secrétariat à continuer d'actualiser et de tenir à jour le fichier d'experts indépendants;

d) De demander au secrétariat de resserrer ses liens avec le projet LADA et d'en communiquer les résultats aux Parties, le Bureau devant aussi resserrer ses liens avec les responsables du projet, qui seront invités à présenter un rapport d'activité à sa prochaine réunion;

e) D'exhorter le secrétariat à continuer de rechercher des partenaires pour qu'ils soutiennent la création du programme de bourses d'études de la Convention, la question devant être discutée lors de la session spéciale du CST organisée à Istanbul.

J. Participation du CST à la seizième session de la Commission du développement durable

20. Le représentant du secrétariat a informé le Bureau d'un document sur la désertification présenté à la seizième session de la Commission des Nations Unies sur le développement durable au nom de la «communauté scientifique». Il apparaît que ni le secrétariat de la Convention ni les

membres du Bureau n'y ont participé. Il a été recommandé au secrétariat de déterminer la composition du groupe de scientifiques qui a produit ce rapport. Il a aussi été recommandé aux membres du Bureau de s'impliquer davantage dans les travaux de la Commission, notamment en cherchant à participer à la prochaine réunion de celle-ci.

Levée de la séance

21. Le président du Bureau du CST, ayant constaté que tous les points de l'ordre du jour avaient été couverts, a remercié les membres du Bureau, le secrétariat et le président du CRIC et levé la séance à 18 h 00.

II. Rapport de la deuxième réunion de 2008 du Bureau du Comité de la science et de la technologie (25 juin 2008)

A. Introduction

22. Conformément à la décision 12/COP.8, il a été demandé au secrétariat de faciliter l'organisation d'au moins une réunion intersessions du Bureau du CST par an afin qu'il examine les décisions prises par la Conférence des Parties et d'autres questions associées concernant le travail du Comité et notamment la planification et l'organisation de sa prochaine session.

23. Le Bureau du CST s'est réuni pour la deuxième fois en 2008 sous la présidence de M. William Dar (Philippines), qui en a accueilli les membres ainsi que M. Israel Torres (Panamá), président du CRIC, présent en tant qu'observateur (voir la liste des participants à l'appendice 4 du présent document). Le président a affirmé l'importance de l'œuvre à accomplir et de bons rapports de travail avec le CRIC. Il a ensuite donné la parole à M. Grégoire de Kalbermatten, Secrétaire exécutif adjoint, qui a fait des observations préliminaires.

24. Le Secrétaire exécutif adjoint a souhaité la bienvenue au président et aux membres du Bureau ainsi qu'au président du CRIC. Il a indiqué que la Conférence des Parties avait donné à l'actuel Bureau un rôle de chef de file pour définir la nouvelle orientation du CST. Il a affirmé que le succès de la conférence scientifique envisagée par la Conférence des Parties à sa neuvième session avait ouvert la voie d'une union entre la science et la politique dans le domaine de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse. Il a souligné que le CST était à même de faire participer d'excellents scientifiques au processus de la Convention, dans l'intérêt tant des scientifiques que des décideurs, les premiers ayant davantage accès à la prise de décisions et les seconds bénéficiant de données plus robustes et de plus grandes certitudes sur les aspects scientifiques de ce domaine.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation du travail

25. L'ordre du jour de la réunion fait l'objet de l'appendice 3 du présent document. Le président a souligné que cette réunion avait pour objet d'examiner les principaux documents concernant la première session spéciale du CST. Selon lui, des manifestations telles que la conférence scientifique internationale du Comité devaient être planifiées longtemps à l'avance, des documents importants devaient être préparés pour la neuvième session de la Conférence des Parties, avant même la première session spéciale du CST à Istanbul, et le Bureau devait choisir le

consortium. Les membres du Bureau ont proposé un échange de vues sur la participation de la société civile et la présentation d'informations sur l'état d'avancement du programme de bourses d'étude au titre du point «Autres questions». L'ordre du jour provisoire a ensuite été adopté.

C. Préparatifs en vue de la première session spéciale du CST

26. Le président a rappelé que conformément à la décision 3/COP.8, la Conférence des Parties a résolu que la prochaine session du CST aurait lieu parallèlement à la session du CRIC. Il a indiqué qu'il s'agirait de la première session spéciale du CST et qu'un ordre du jour et un programme de travail provisoires avaient été préparés par le secrétariat de la Convention en consultation avec le président du Bureau du Comité. Il a signalé que les participants à cette session devraient examiner notamment des documents sur le travail à venir du CST conformément à la Stratégie: le projet de plan de travail quadriennal (2008-2011) et le projet chiffré de programme de travail biennal (2008-2009) du CST ainsi qu'un rapport présentant des conseils sur la meilleure façon de mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs 1, 2 et 3 de la Stratégie et sur la manière de produire des informations sur les tendances biophysiques et socio-économiques dans les zones touchées. Le président a demandé au secrétariat de présenter l'ordre du jour provisoire avec la documentation connexe et indiqué que le Bureau serait chargé de l'examiner et de le corriger selon les besoins.

27. Les membres du Bureau ont demandé des précisions sur la mise au point définitive et la transmission des documents. Le représentant du secrétariat a signalé qu'outre le document sur l'ordre du jour provisoire de la session spéciale du CST, trois documents avaient été préparés à l'intention du Bureau. Le secrétariat a proposé que la date limite de réception d'observations et/ou de suggestions des membres du Bureau sur le projet de plan de travail quadriennal (2008-2011) et le projet chiffré de programme de travail biennal (2008-2009) du CST ainsi que d'un document présentant des recommandations sur la meilleure façon de mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs 1, 2 et 3 de la Stratégie soit fixée au 3 juillet afin que ces pièces puissent être transmises à temps pour révision. Le secrétariat a indiqué que deux documents devaient être préparés après la réunion du Bureau. Le premier, consacré au travail du Bureau entre ses deux réunions de 2008, contiendra le rapport de sa réunion de février et celui de sa présente réunion. Le deuxième, portant sur les progrès accomplis en vue de la préparation de la neuvième session du CST sous la forme d'une conférence scientifique et technique, aura trait à la sélection d'un consortium, qui doit avoir lieu lors de la présente réunion du Bureau. Les deux documents doivent être distribués et ratifiés avant le 15 juillet 2008.

28. À la suite d'un débat sur le temps limité consacré à la réunion — deux jours —, le Bureau a approuvé l'ordre du jour provisoire de la première session spéciale du CST.

D. Projet de plan de travail quadriennal (2008-2011) et projet chiffré de programme de travail biennal (2008-2009) du CST

29. Le secrétariat a fait un exposé sur les deux documents examinés et, rappelant le principe de la gestion axée sur les résultats, a signalé que le plan de travail quadriennal (2008-2011) était un document stratégique donnant au CST une orientation stratégique pendant l'actuelle phase de transition. Ce document ne sera pas soumis à l'approbation de la Conférence des Parties à sa neuvième session. À la suite de la première session spéciale du CST, un plan de travail

quadriennal (2010-2013) actualisé sera préparé selon un calendrier continu et présenté à la Conférence des Parties à sa neuvième session. Le président a indiqué que le Bureau devrait donner des indications quant à la faisabilité des réalisations du CST prévues pour les quatre ans à venir. Les membres du Bureau ont estimé que le projet de plan de travail pour 2008-2011 semblait réalisable.

30. En ce qui concerne le projet chiffré de programme de travail biennal, il a été noté que la budgétisation axée sur les résultats ne commencerait qu'après la neuvième session de la Conférence des Parties. Le projet de programme de travail biennal pour 2008-2009 proposé au Bureau sera présenté à cette session sous forme de rapport d'activité, car ses travaux seront achevés à ce moment-là. Après la première session spéciale du CST, un projet de programme de travail biennal (2010-2011) sera soumis à l'adoption de la Conférence des Parties à sa neuvième session, ce qui marquera le début de la budgétisation axée sur les résultats.

31. Un débat a eu lieu sur le coût des diverses activités et la mobilisation de fonds. Le Bureau a souligné que dans le programme de travail biennal, il faudrait non seulement indiquer ce coût, mais aussi présenter une stratégie pour obtenir les fonds voulus afin de donner aux Parties davantage confiance dans le document. Le président du CRIC estime que ce document devrait présenter un calendrier de mise en œuvre des activités, ce qui donnerait aux Parties une idée des coûts annuels qui rendrait le processus plus réaliste.

32. Le Secrétaire exécutif adjoint a souligné que la Convention se trouve dans une phase de transition, un nouveau système étant en cours d'adoption. Le projet de programme de travail biennal (2008-2009) du CST sera complété par une indication du financement nécessaire. Le Secrétaire exécutif adjoint a souligné que le CRIC n'étant pas chargé de questions budgétaires, l'actuel projet chiffré de programme de travail biennal qui sera ajouté au document n'aura qu'une valeur indicative et ne sera pas détaillé. On pourrait toutefois demander au CRIC de lancer un appel à manifestation d'intérêt et non une demande d'engagement de la part des Parties à l'appui d'activités choisies pour 2008-2009. Le CST pourrait ainsi se faire une idée des ressources extrabudgétaires susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'une planification réaliste. Le Secrétaire exécutif adjoint a indiqué que les futurs projets chiffrés de programmes de travail biennaux pourront être aussi détaillés que nécessaire.

33. Le Secrétaire exécutif adjoint a expliqué que les besoins globaux du CST en matière de financement (couverts par le fonds de base et le fonds supplémentaire) sont ceux indiqués dans le projet chiffré de programme de travail biennal du Comité, auxquels s'ajoutent ceux signalés dans le programme de travail biennal du secrétariat relatif aux questions scientifiques.

34. Le président a lancé un débat sur les activités techniques et formelles prévues dans le cadre du programme de travail biennal de 2008-2009. Précisant que les pays doivent être prêts à mettre en œuvre le programme de travail et en mesure de le faire, il a souligné l'importance du renforcement des capacités. Ces points sont indiqués dans le projet de programme de travail biennal du CST sous la rubrique «Risques et hypothèses pour le secteur de résultats 3.1». Les participants ont demandé à ce que ce programme soit ajusté en ce qui concerne le renforcement des capacités pour tenir compte du fait que le CST a un rôle de catalyseur en la matière.

35. Il a été convenu que le Bureau du CST devrait mettre en place un processus consultatif informel auquel participeraient des experts pour assurer un apport scientifique à l'élaboration des directives pour l'établissement de rapports mentionnées dans le programme de travail biennal. La participation de divers intervenants à ce travail et la nécessité d'établir des profils scientifiques régionaux ont été évoquées.

36. Les membres du Bureau ont eu un échange de vues sur la notion d'«amis du président», moyen informel d'obtenir de l'aide de la communauté scientifique pendant les sessions de la Conférence des Parties et du CRIC. Ils sont convenus d'employer l'expression «amis du CST» plutôt qu'«amis du président» afin de faciliter le travail du Comité. Un représentant du secrétariat a rappelé que seule la Conférence des Parties peut créer des groupes d'experts officiels. Le CST peut présenter des projets de décisions concernant des groupes de travail à soumettre à l'approbation de la session suivante de la Conférence des Parties afin d'institutionnaliser les processus pertinents.

37. Selon la Stratégie, l'ordre du jour du CST doit être axé sur une ou deux priorités à revoir tous les deux ans. Conformément à la décision 13/COP.8, les sessions ordinaires du Comité doivent se dérouler sous forme de conférences ayant un thème précis. Les membres du Bureau sont convenus de continuer à s'entretenir des thèmes prioritaires envisageables pour les futures conférences scientifiques du CST, qui seront abordés lors de sa première session spéciale et de sa neuvième session et qui seront soumis à la Conférence des Parties à sa neuvième session. Le Bureau a proposé notamment que le thème «Gestion durable des sols et changement climatique» soit approfondi lors de la session spéciale. Le président a invité les membres du Bureau à proposer des thèmes pour les années à venir. Le Bureau va présenter une liste chronologique de thèmes pour la période 2008-2013 en tenant compte du fait qu'il faut du temps pour se mettre d'accord à leur propos sur le plan régional puis mondial.

38. Il a été décidé de proposer un thème pour les manifestations parallèles et les stands des expositions afin de souligner les pratiques exemplaires et les résultats des sciences appliquées et des techniques et de créer des liens entre scientifiques et décideurs. Ainsi, le Bureau a approuvé le choix par le secrétariat du thème «Lutte contre la dégradation des sols grâce à une agriculture écologiquement viable» pour les manifestations parallèles et les stands de la première session spéciale du CST et de la septième session du CRIC. Le thème des manifestations parallèles et des stands de la neuvième session de la Conférence des Parties devrait correspondre à celui du CST: «Suivi et évaluation biophysiques et socio-économiques de la désertification et de la dégradation des sols à l'appui des décisions concernant la gestion des terres et des eaux».

39. Le président a conclu sur ce point de l'ordre du jour en rappelant que le Bureau devait faire des efforts considérables en 2008 et 2009 afin d'établir le fonctionnement du CST pour les 10 ans à venir. La période de transition 2008-2009 est historique. Le Bureau sème les graines du succès pour la prochaine décennie. Le président estime que le plan de travail quadriennal et le programme de travail biennal vont y contribuer. C'est pourquoi le Bureau les a approuvés en tenant compte de la nécessité d'y intégrer les questions relatives au renforcement des capacités, au financement et à la structuration des activités par année.

E. Recommandations du CST au CRIC quant à la meilleure façon de mesurer les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs 1, 2 et 3 de la Stratégie

40. Le secrétariat a présenté un document sur la meilleure façon de mesurer les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs 1, 2 et 3 de la Stratégie. Il a rappelé ces objectifs ainsi que les indicateurs associés. Il a expliqué au Bureau la différence entre le suivi de la mise en œuvre de la Convention et le suivi des incidences de cette mise en œuvre. Il a précisé que ce document est à considérer comme un document d'orientation devant servir de base de discussion lors de la première session spéciale du CST, conformément aux conclusions du débat sur les directives pour l'établissement de rapports qui aura lieu lors de la septième session du CRIC. Après la session spéciale, le document devrait être étoffé par l'apport d'un dialogue sur la politique scientifique et de réunions scientifiques régionales prévues pour 2009. Un document à part entière sera présenté au CST lors de la neuvième session de la Conférence des Parties. Le président a demandé à ce que les observations concernant le document faites au Bureau soient transmises au secrétariat de la Convention d'ici le 3 juillet 2008 afin qu'on puisse les finaliser à temps pour la session spéciale.

41. Le point 7 de l'ordre du jour relatif à l'apport scientifique à la définition de directives pour l'établissement de rapports par le CRIC a été présenté et le secrétariat a fait un exposé sur l'amélioration, du point de vue du CRIC, des procédures de transmission d'informations et de la qualité et de la présentation des rapports à soumettre à la Conférence des Parties — principes de l'établissement de rapports à présenter à la septième session du CRIC. Il a été noté que le CST a pour mission d'apporter une contribution scientifique au processus d'établissement de rapports par le CRIC. Les conclusions de la réunion de l'Équipe spéciale interinstitutions (26-27 juin 2008) ont été présentées.

42. Un débat sur l'élaboration de directives scientifiques régionales a suivi. Selon la décision 8/COP.8, le secrétariat doit établir des directives pour l'établissement de rapports sur les programmes d'action sous-régionaux et régionaux. Il est ainsi prévu d'officialiser à l'avenir le processus d'établissement de rapports sur le plan régional. Les participants à la septième session du CRIC et à la première session spéciale du CST voudront peut-être déterminer qui sera responsable de ce processus. Le président a précisé que celui-ci permettra d'obtenir des données et des renseignements sur chaque secteur de résultats correspondant aux objectifs stratégiques dont le CST est responsable et que le programme de travail du Comité inclut une rubrique concernant le profil scientifique régional, qui pourrait faire l'objet de plus amples débats.

43. Selon le Secrétaire exécutif adjoint, on peut proposer d'ajouter une annexe scientifique aux programmes d'action sous-régionaux et régionaux, ce qui leur donnerait une orientation plus scientifique. D'après lui, les gouvernements pourraient confier l'établissement de rapports régionaux à une institution compétente, l'établissement de rapports mondiaux devant être centralisé au sein d'une institution ou d'un réseau auquel la tâche aura été attribuée.

44. Les membres du Bureau, s'étant entretenus du processus d'établissement de rapports, ont indiqué au secrétariat que tous les niveaux, du niveau local au niveau mondial, doivent être considérés lors de celui-ci. Le Bureau a proposé que le CST favorise des institutions telles que le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale afin de resserrer les liens entre les secteurs international, régional et national.

45. Le Bureau a souligné l'importance du renforcement des capacités, estimant qu'il convenait d'offrir aux Parties une formation sur les nouvelles directives en matière d'établissement de rapports et de leur donner des informations précises sur la façon de les appliquer. Il a conseillé d'établir des directives suffisamment simples pour que les pays puissent produire les informations scientifiques voulues.

46. Selon le président, il convient d'harmoniser et d'intégrer le système de suivi et d'évaluation de la Convention. Le Bureau a confié la question au secrétariat pour qu'il l'approfondisse.

F. Préparation de la neuvième session du CST sous la forme d'une conférence scientifique et technique

1. Sélection d'un consortium

47. Selon la décision 13/COP.8, le Bureau, en consultation avec une institution ou un consortium, devra organiser à l'avenir toutes les sessions ordinaires du CST sous la forme d'une conférence essentiellement scientifique et technique. Lors de sa réunion de Bonn, le 19 février 2008, le Bureau a opté pour un consortium et déterminé le libellé de l'appel à manifestation d'intérêt. Le secrétariat de la Convention a diffusé l'appel et l'a affiché sur le site Internet de la Convention, la date limite pour la présentation des offres étant fixée au 30 avril 2008. Le secrétariat a reçu les offres et les a transmises aux membres du Bureau, accompagnées d'un tableau récapitulatif, d'une matrice analytique et d'une matrice de cotation. Le Bureau avait pour principale mission de choisir un consortium. Le président a demandé au secrétariat de présenter un tableau récapitulatif contenant la liste des institutions et la date de réception de leurs offres.

48. Le président a invité les membres du Bureau à discuter des offres reçues. Ceux-ci ont noté que sur les sept offres reçues, deux seulement pouvaient être considérées comme émanant de consortiums: celle de Dryland Science for Development (DSD) et celle du consortium représenté par le Centro de Estudios de Zonas Aridas (CEZA), les autres offres provenant d'organisations individuelles. Les membres du Bureau ont décidé de considérer comme recevable l'offre du deuxième consortium, reçue au tout début de la journée du 1^{er} mai 2008. Le secrétariat de la Convention a souligné que le processus devait être conforme à la réglementation de l'ONU en ce qui concerne en particulier les questions d'acquisition.

49. À cette étape, le Bureau a discuté de son évaluation des deux consortiums, qu'il a considérés comme excellents. Il a fondé son examen sur les critères présentés dans l'appel à manifestation d'intérêt.

50. Les membres du Bureau ont remarqué la diversité des institutions émanant du monde entier représentées par le CEZA, qui comprend aussi une ONG.

51. Les membres du Bureau ont pris note de l'expérience mondiale de DSD et du fait que le consortium englobe d'autres réseaux scientifiques et qu'il a présenté une stratégie de mobilisation des ressources.

52. Le Bureau a observé que l'offre présentée par le CEZA ne comportait pas de telle stratégie, alors qu'il s'agissait d'un des critères de l'appel à manifestation d'intérêt et des éléments de la décision pertinente de la Conférence des Parties à sa huitième session.

53. Le Bureau a jugé que le choix du consortium devait être fondé sur l'appel à manifestation d'intérêt, qui énonçait les principaux critères. Il a souligné la nécessité de dégager un consensus à propos de ce choix.

54. Le président, déclarant être le dirigeant d'une des institutions qui font partie d'un des consortiums, a annoncé aux membres du Bureau qu'il se retirerait pour qu'ils puissent faire leur choix. Il a demandé aux membres du Bureau de désigner un président temporaire pour le processus de sélection.

55. Les deux consortiums ont été considérés comme d'excellents candidats. Le Bureau, se fondant sur les critères présentés dans l'appel à manifestation d'intérêt, a choisi par consensus DSD pour contribuer à l'organisation de la prochaine session ordinaire du CST, conformément à la décision 13/COP.8. Il a recommandé au consortium choisi d'inviter les autres consortiums à participer au processus. Il a demandé au secrétariat d'informer tous les candidats du résultat du processus de sélection et de présenter celui-ci sur le site Internet de la Convention.

2. Projet de plan d'action en vue de la neuvième session du CST

56. Le président, rappelant l'appel à manifestation d'intérêt, qui stipule les tâches du consortium, a estimé que les modalités de travail conclues entre le Bureau et le consortium devraient être discutées. Selon lui, il faudrait accorder une attention particulière au processus de collecte de fonds et à celui envisagé pour la coopération avec le consortium et notamment aux détails concernant le processus de communication et la répartition précise des responsabilités.

57. Des représentants du secrétariat ont affirmé que le budget global estimatif de la conférence dépendait du nombre de participants — et notamment d'ONG scientifiques — invités à la neuvième session du CST ainsi que du nombre de jours prévus pour la réunion scientifique spéciale. Les décisions adoptées à ce propos ont eu des incidences sur les exigences en matière de collecte de fonds. Le contrôle des fonds s'est répercuté sur les responsabilités et vice versa. Ces modalités vont déterminer le type d'accord qui sera conclu avec le consortium.

58. Un débat sur la participation à la conférence du CST a suivi. Le Bureau a décidé d'y inviter des scientifiques de pays en développement touchés et de jeunes scientifiques en leur affectant un budget. Se demandant si la conférence serait ouverte à la communauté scientifique internationale et notamment à des correspondants scientifiques, à des ONG scientifiques et à d'autres intervenants intéressés, il a décidé qu'elle le serait dans la mesure où les Parties pourraient désigner des délégués et proposer des experts accrédités pour y participer. Toutefois, il conviendrait de suivre pour la conférence les règles de procédure pertinentes établies par la Conférence des Parties. Ainsi, la conférence serait ouverte à toutes les Parties à la Convention et à des observateurs, le cas échéant. Le Bureau a estimé que puisque la Conférence des Parties avait demandé au CST d'inviter la communauté scientifique à le faire bénéficier de sa compétence, les experts concernés devraient aussi être invités.

59. Selon le Bureau, il convient d'inviter des décideurs à la conférence, car celle-ci doit aboutir à des conclusions ayant une portée politique. Il a été proposé de consacrer un après-midi à un débat entre scientifiques et décideurs participant à la Conférence des Parties.

60. Les membres du Bureau sont convenus qu'une partie de la neuvième session du CST devrait être réservée au Comité. Les deux tiers du temps prévu seraient consacrés à la conférence scientifique et le tiers restant à une séance ordinaire du Comité pour qu'il examine l'autre partie de son programme de travail établie par décision de la Conférence des Parties à sa huitième session.

61. Le Bureau a estimé qu'il était urgent de faire une première annonce concernant la conférence, avant la première session spéciale du CST, et que des appels à participation plus détaillés devraient suivre, à une étape ultérieure des préparatifs. La question devait être débattue avec le consortium.

62. Il a été proposé que le Bureau, le consortium et le secrétariat continuent à s'entretenir des modalités de travail et des étapes à venir.

63. Le secrétariat a fait un exposé sur les différentes étapes du plan d'action proposé en vue de la neuvième session du CST. Il convient notamment de préparer la conférence scientifique de cette session ainsi que les principaux documents à présenter lors de celle-ci: le projet de plan de travail quadriennal (2010-2013), le projet de programme de travail biennal (2010-2011) chiffré conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats et un document sur la meilleure façon de mesurer les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs 1, 2 et 3 de la Stratégie. Ces documents seront étayés par les conclusions des débats de la première session spéciale du CST et de la septième session du CRIC, du dialogue sur la politique scientifique qui doit avoir lieu pendant la première partie de 2009, des quatre réunions scientifiques régionales de préparation à la neuvième session du Comité, des réunions régionales communes des coordonnateurs régionaux pour la préparation de la neuvième session de la Conférence des Parties (avec un chevauchement entre les deux) et du travail de préparation de la conférence scientifique. Ce processus devrait renforcer les apports et les résultats qui, sur le plan scientifique, alimenteront le débat sur les directives pour l'établissement de rapports et sur la mise au point d'un nouveau processus pour le programme de travail du CST.

64. Le Secrétaire exécutif adjoint a affirmé que le dialogue sur la politique scientifique jouait un rôle important pour l'avenir du CST. Ce dialogue devrait permettre de préciser le thème prioritaire du Comité pour la conférence scientifique de la neuvième session de la Conférence des Parties. Il pourrait aussi porter sur des questions importantes telles que la dégradation des sols, le changement climatique et la sécurité alimentaire. Si tel était le cas, ces questions gagneraient en notoriété et en importance. Comme toutes les activités du CST sont liées, il faudra qu'un certain degré de coordination soit assuré entre le dialogue et le consortium.

65. Le Bureau a décidé d'organiser une autre réunion avant le dialogue sur la politique scientifique. Celle-ci permettra de donner une orientation concernant notamment la préparation de l'ordre du jour du dialogue et les réunions scientifiques régionales. Selon le Bureau, de telles réunions sont essentielles au cours de l'actuelle période de transition de la Convention, caractérisée par une charge de travail importante pour le CST et le Bureau.

3. Rôle des correspondants pour la science et la technologie

66. Le secrétariat a informé le Bureau que le Secrétaire exécutif avait adressé des lettres aux coordonnateurs nationaux dès après la décision de la huitième session de la Conférence des Parties d'inviter les correspondants pour la science et la technologie à examiner le processus en cours de restructuration du CST et à l'œuvre qu'il accomplit conformément à la Stratégie. Le Bureau a demandé au secrétariat d'actualiser les informations concernant les correspondants et à les inviter à participer à la première session spéciale du Comité. Le rôle des correspondants lors de la neuvième session du Comité pourra faire l'objet de plus amples débats parallèlement à des discussions sur la préparation de la conférence scientifique.

G. Rapport sur la réunion du Bureau du CRIC

67. Le président du CRIC a évoqué la réunion du Bureau du CRIC du 26 mai 2008. Il a remercié le Bureau du CST pour son travail et déclaré que l'apport du Comité serait essentiel pour la Convention.

68. Les membres du Bureau du CST ont affirmé la nécessité d'organiser une nouvelle réunion pour s'entretenir notamment de la structure des débats lors de la première session spéciale du Comité et en particulier du document sur la meilleure façon de mesurer les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs 1, 2 et 3 de la Stratégie, de l'apport scientifique aux directives pour l'établissement de rapports et de la préparation du plan d'action pour la neuvième session du Comité. Ils ont décidé d'organiser cette réunion avant celle du Bureau du CRIC afin qu'il y ait un chevauchement entre celle-ci et celle du Bureau du CST.

69. Le secrétariat a indiqué que les services de conférence seraient ouverts du 29 septembre au 2 octobre 2008 et que les Bureaux du CST et du CRIC pourraient se réunir pendant cette période. Les deux Bureaux vont se réunir selon le calendrier suivant pour s'entretenir des directives pour l'établissement de rapports:

- Le 30 septembre et le matin du 1^{er} octobre: réunion du Bureau du CST;
- L'après-midi du 1^{er} octobre: réunion conjointe des deux Bureaux;
- Le matin du 1^{er} et le 2 octobre: réunion du Bureau du CRIC.

H. Orientation scientifique sur les directives pour l'établissement des rapports du CRIC

70. Le président a noté que la question inscrite à ce point de l'ordre du jour avait été discutée et que les décisions voulues avaient été adoptées (voir par. 40).

I. Autres questions

71. Le Bureau, soulignant l'importance des organisations de la société civile, a demandé au secrétariat d'envisager leur participation au processus. À la demande du Bureau, le secrétariat a fait le point sur le programme de bourses d'études et signalé que des informations plus détaillées seraient disponibles à ce propos lors de la prochaine réunion du Bureau.

J. Conclusions et recommandations

72. Le président du Bureau du CST a résumé les décisions prises pendant la journée. Il a souligné que le Bureau faisait l'histoire et qu'il s'employait, à un moment stratégique, à prendre en charge la nouvelle stratégie. Les Parties ont confié au Bureau la mission d'établir le nouveau fondement de la Convention. Des étapes importantes ont été franchies pendant la réunion.

73. Le Bureau a approuvé le projet de plan de travail quadriennal pour 2008-2011 et le projet de programme de travail biennal assorti d'un budget indicatif qui sera précisé par le secrétariat.

74. Le Bureau a souligné l'importance du renforcement des capacités des Parties. Le CST va catalyser ce processus et diriger la définition des domaines dans lesquels un renforcement des capacités est nécessaire.

75. Vu les besoins énoncés ci-dessus, il est important que le Bureau mette en place un système harmonisé et intégré permettant d'envisager tous les besoins de la Convention et des Parties en matière de suivi et d'évaluation. Les Bureaux du CST et du CRIC peuvent s'atteler à cette tâche en commençant par une réunion commune. Le secrétariat de la Convention va présenter au CRIC des options dans ce sens.

76. La sélection du consortium qui, avec le Bureau du CST, va définir le plan d'action pour la neuvième session du CST a marqué une étape essentielle. Le Bureau doit en profiter pour établir le bien-fondé des activités scientifiques et techniques que préconise le CST à propos du changement climatique, de la crise alimentaire actuelle et de la la crise de l'énergie. Le président a rappelé au Bureau que ce point avait de l'importance.

Levée de la séance

77. Le président, ayant constaté que tous les points de l'ordre du jour avaient été couverts, a remercié les membres du Bureau, le secrétariat et le président du CRIC et levé la séance.

Appendice I

**Ordre du jour de la première réunion de 2008
du Bureau du Comité de la science et de la technologie**
19 février 2008

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation du travail
2. Aperçu des décisions de la huitième session de la Conférence des Parties ayant trait au programme de travail du CST
3. Introduction au plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)
4. Préparatifs en vue de la première session spéciale du CST
5. Conférence scientifique internationale du CST
6. Examen du fonctionnement du CST, fichier d'experts indépendants, mise en réseau d'institutions, projet LADA (évaluation de la dégradation des sols dans les zones arides) et programme de bourses d'études de la Convention
7. Étude d'un mécanisme d'atténuation de la dégradation des sols, question d'importance planétaire pour la communauté scientifique internationale
8. Participation du CST à la seizième session de la Commission du développement durable

Appendice II

**Liste des participants à la première réunion de 2008
du Bureau du Comité de la science et de la technologie**

19 février 2008

1. M. William DAR (Philippines)
Président
Directeur général
Institut international de recherches sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT)
2. M^{me} Maria Nery URQUIZA RODRIGUEZ (Cuba)
Vice-présidente et rapporteur
Spécialiste du Centre d'information, de gestion et d'éducation sur l'environnement
Ministère de la science, de la technologie et de l'environnement
3. **M. Michel Papaoba SEDOGO (Burkina Faso)**
Vice-président
Directeur de recherche en agroécopédologie à l'INERA/CNRST
Ministère de l'enseignement secondaire et supérieur et de la recherche scientifique (MESSRS)
4. M. Richard ESCADAFAL (France)
Vice-président
Directeur de recherche au Centre d'études spatiales de la biosphère, UMR CNES-CNRS-IRD-UPS (CESBIO)
Institut de recherche pour le développement
5. M. Israel TORRES (Panamá)
Président du CRIC (observateur)
Autorité nationale sur l'environnement

Appendice III

**Ordre du jour de la deuxième réunion de 2008
du Bureau du Comité de la science et de la technologie
25 juin 2008**

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation du travail
2. Préparatifs en vue de la première session spéciale du CST
3. Projet de plan de travail quadriennal (2008-2011) et projet chiffré de programme de travail biennal (2008-2009) du CST
4. Recommandations du CST au CRIC quant à la meilleure façon de mesurer les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs 1, 2 et 3 de la Stratégie
5. Préparation de la neuvième session du CST sous la forme d'une conférence scientifique et technique
6. Sélection d'un consortium
7. Projet de plan d'action en vue de la neuvième session du CST
8. Rôle des correspondants pour la science et la technologie
9. Rapport sur la réunion du Bureau du CRIC
10. Orientation scientifique sur les directives pour l'établissement des rapports du CRIC
11. Autres questions

Appendice IV

**Liste des participants à la deuxième réunion de 2008
du Bureau du Comité de la science et de la technologie**

25 juin 2008

- | | | |
|----|---|--|
| 1. | M. William DAR (Philippines)
Président | Directeur général
Institut international de recherches sur les cultures des zones
tropicales semi-arides (ICRISAT) |
| 2. | M ^{me} Maria Nery URQUIZA
RODRIGUEZ (Cuba)
Vice-présidente et rapporteur | Spécialiste du Centre d'information, de gestion et
d'éducation sur l'environnement
Ministère de la science, de la technologie et de
l'environnement |
| 3. | M. Michel Papaoba SEDOGO
(Burkina Faso)

Vice-président | Directeur de recherche en agroécopédologie à
l'INERA/CNRST
Ministère de l'enseignement secondaire et supérieur et de la
recherche scientifique (MESSRS) |
| 4. | M. Vladimir SAVCHENKO
(Belarus)
Vice-président | Chef du Département de la protection des sols, des forêts et
des paysages
Ministère des ressources naturelles et de la protection de
l'environnement |
| 5. | M. Richard ESCADAFAL (France)
Vice-président | Directeur de recherche au Centre d'études spatiales de la
biosphère, UMR CNES-CNRS-IRD-UPS (CESBIO)
Institut de recherche pour le développement |
| 6. | M. Israel TORRES (Panamá)
Président du CRIC (observateur) | Autorité nationale sur l'environnement |
